

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-huit mars deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18/03/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Dominique GILLES), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Philippe STEYAERT.

EXCUSEE : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013 – 057 : SPORTS DE NATURE – PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que les statuts de la Communauté de Communes de Noblat ont été modifiés, au cours de l'année 2012, afin de lui permettre de porter des actions dans le domaine des « bases VTT » et « parcours d'orientation ».

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat a déjà obtenu des financements, du Conseil Général de la Haute-Vienne (15 000 € au titre du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité) et de l'Europe (6 000 € au titre du FEADER), pour la réalisation des bases VTT.

Monsieur le Président propose que le Conseil Régional du Limousin et l'Etat soient financièrement sollicités pour la réalisation des bases VTT et parcours d'orientation et soumet le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Bases VTT	60 000	Europe	6 000
		Etat	12 000
		Conseil Régional du Limousin	9 000
		Conseil Général de la Haute-Vienne	15 000
-----	-----	-----	-----
Par cours d'orientation	20 000	Etat	6 000
		Conseil Régional du Limousin	3 000
-----	-----	-----	-----
TOTAL € HT	80 000	Autofinancement (2 actions)	29 000
		TOTAL € HT	80 000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat à hauteur de 18 000 €,

Sollicite une subvention du Conseil Régional du Limousin à hauteur de 12 000 €,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 29 mars 2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SPORTS DE NATURE - PLAN DE FINANCEMENT

Date de transmission de l'acte : 08/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-057 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130328-2013-057-DE

Date de décision : 28/03/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires